

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un conseil municipal consacré à l'examen de la révision définitive du PLU

Au terme de trois ans de procédure et de concertation, le Conseil municipal examinera l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chilly-Mazarin, **vendredi 9 juin, à partir de 20h30, Salle de l'Agora au Complexe sportif Jesse Owens.**

#### Les habitants au cœur de la démarche

Conformément à ses engagements, la Maire, Rafika REZGUI, et l'équipe municipale avaient inscrit au tout début de leur mandat la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), décidée par le Conseil municipal le 18 juin 2020. L'un de ses principaux objectifs est de **mettre un coup d'arrêt à l'urbanisation excessive de la ville**, comme l'y destine le PLU voté par la précédente municipalité en 2019 et qui prévoit 25000 habitants à l'horizon 2025 (la ville compte 20000 habitants aujourd'hui).

Après avoir franchi les différentes étapes réglementaires de son élaboration, tout en menant une concertation collective et continue (enquête, réunions publiques, discussions de quartiers, exposition, supports d'information,...), le projet de nouveau PLU est ainsi prêt et sera examiné et débattu par le Conseil municipal. Il s'agit d'une toute dernière étape avant la saisine des personnes publiques associées et de l'enquête publique qui devrait avoir lieu à la rentrée prochaine.

#### Pour une urbanisation maîtrisée

Le processus d'élaboration et de concertation sur ce projet aura permis de définir trois grands enjeux (**une ville ambitieuse et qui rayonne ; une ville dynamique et rassemblée ; une ville qui respire**) qui eux-mêmes ont été déclinés en 8 objectifs traduisant tous l'ambition d'une ville plus durable et équilibrée.

Le projet de nouveau PLU inclut également **huit Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** dont 3 thématiques (trames écologiques, climat air santé, mobilités) et 5 sectorielles.

C'est sur cette base qu'ont été élaborés les tous derniers documents réglementaires : **le projet de règlement d'urbanisme et le plan de zonage**. Ceux-ci traduisent tout particulièrement la volonté de la municipalité de promouvoir la qualité du cadre de vie des habitants et d'assurer un bon équilibre entre toutes les fonctions de la ville (habitat, économie, équipements, espaces naturels et agricoles).

---

*« Avec ce projet de nouveau PLU, nous tenons nos engagements pour une ville qui respire. Le PLU, voté par la précédente équipe en 2018, et aggravé en 2019, programmait la construction de 1 900 logements sur 5 ans, soit 5 fois plus que la demande de l'Etat. Notre projet mettra un terme définitif à cette urbanisation excessive de la commune. Il tient compte aussi des réels besoins des habitants qui ont été concertés en permanence : cadre de vie, équipements, mobilités, habitat, etc. Enfin et surtout, l'urgence écologique est au cœur même du projet avec par exemple la préservation des espaces naturels et agricoles, le développement possible des espaces verts et d'îlots de fraîcheur ainsi que la lutte contre la pollution (air, bruit, etc.). Avec ce PLU, nous donnons une véritable ambition au rayonnement de notre ville tout en préservant un territoire à taille humaine et en nous préparant aux exigences du défi climatique. »*

**Rafika REZGUI, Maire de Chilly-Mazarin**

---

**L'ensemble des documents relatifs au projet de révision du PLU sont consultables sur le site de la ville, à l'exception du projet de règlement et du plan de zonage qui seront publiés après le vote du Conseil municipal : [www.ville-chilly-mazarin.fr/projet-de-revision-du-plu](http://www.ville-chilly-mazarin.fr/projet-de-revision-du-plu)**

***Infos pratiques :***

*Conseil municipal spécial PLU, vendredi 9 juin à partir de 20h30 salle de l'Agora, Complexe sportif Jesse Owens, 5 rue de l'Europe.*

*Ce conseil sera précédé par un conseil dédié à la désignation des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023*

*Les deux séances seront retransmises intégralement en direct sur la chaîne Youtube de la ville et sur le site internet de la ville ([www.ville-chilly-mazarin.fr](http://www.ville-chilly-mazarin.fr)).*

---

**Contact presse :**

André PEREIRA, Directeur de la Communication et de la Vie de la Cité  
01 69 10 37 61 – 07 78 38 72 32 - [andre.pereira@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:andre.pereira@ville-chilly-mazarin.fr)